

2020-30.01-16

Feuillet 207

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 50
dont suppléés : 3

Membres représentés : 7

Votants : 57

Date de la convocation
24 janvier 2020

Secrétaire de séance :
DESROUSSEAUX ERIC

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Hangest en Santerre, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT
Messieurs BARRE, DURAND, DESROUSSEAUX, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, M. DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. COTTARD de Mme MARSEILLE, M. SURHOMME de M. FRANCELLE, M. BARRE de M. AMARA, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme MAILLART de M. PALLIER, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, M. CLEMENT

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BLONDEL
Messieurs FRANCELLE, AMARA, PALLIER, VAN DE VELDE

OBJET : ESPACE FRANCE SERVICES – CD 80 - POLITIQUE TERRITORIALE 2017-2020

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017, adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020 ;

Vu les délibérations du 28 septembre 2017, et du 31 mai 2018 portant sur le contrat de territoire 2017-2020 ;

Vu la dotation accordée sur le territoire de la CCALN, à savoir 890 058 euros ;

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la CCALN, en date du 11 janvier 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2019, relatif au plan de financement de la Maison France Services ;

Le Président rappelle les orientations stratégiques du contrat de territoire, entre le Conseil Départemental de la Somme et la Communauté de communes Avre Luce Noye :

1. Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents
2. Valoriser et développer les activités et les atouts de la Somme

Ces orientations sont déclinées en axes puis en actions.

Pour la répartition de l'enveloppe territoriale, la Communauté de communes Avre Luce Noye a déterminé un programme composé des projets des différentes communes et de projets intercommunaux.

La Communauté de communes Avre Luce Noye soucieuse de répondre au mieux aux besoins des habitants sur son territoire, en cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics 2018-2023 et avec les dispositions de la circulaire du Premier ministre n°6094 du 1er juillet 2019 - création des Maisons France Services, s'est inscrite dans un projet de création d'une Maison France Service (MFS).

La structure se situera 13 rue Maurice Garin à MOREUIL (80110).

Pour accueillir ses partenaires, la CCALN doit entreprendre des travaux d'aménagement, de mise aux normes du bâtiment et d'équipements.

Le plan de financement délibéré par le Conseil communautaire lors de sa séance du 10 octobre 2019, était le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Travaux d'Aménagement : 34 709.03€ Achat, installation de visiophones : 8 132.00€ Bornes numériques : 11 754.00€ Equipements mobilier : 3 380.50€ Equipement informatique : 4 864.00€	DETR Sollicitée (40%) : 25 135.81€ Enveloppe territoriale du CD 80 (25 %) : 15 709.88€ Autofinancement – emprunt (35%) : 21 993.84€
Total : 62 839.53€	Total : 62 839.53€

Le projet est éligible à la subvention du Conseil Départemental au titre de la politique territoriale 2017-2020, et correspond à la fiche action n°13.

Après en avoir délibéré à la majorité (8 Contre : M. BEAUMONT, Mme BLIN, M. CARON, M. DEPRET, Mme FLAMANT, M. LEVASSEUR, M. VAN OOTEGHEM, 4 Abstentions : M. DERLY, M. LECONTE, M. PELTIEZ, Mme PREVOST)

le Conseil communautaire :

- Sollicite le Conseil Départemental de la Somme au titre de l'enveloppe territoriale, dans les conditions du plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Travaux d'Aménagement : 34 709.03€ Achat, installation de visiophones : 8 132.00€ Bornes numériques : 11 754.00€ Equipements mobilier : 3 380.50€ Equipement informatique : 4 864.00€	DETR Sollicitée (40%) : 25 135.81€ Enveloppe territoriale du CD 80 (25 %) : 15 709.88€ Autofinancement – emprunt (35%): 21 993.84€
Total : 62 839.53€	Total : 62 839.53€

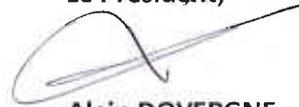
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents en rapport de subvention.

- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 30 janvier 2020
à HANGEST EN SANTERRE**

Le Président,



Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 03/02/2020

Affiché le ... 03/02/2020